

Saisissez votre recherche...



 **FERMER**



Dispositif « Denormandie » : Rénover un logement en investissant pour l'avenir à Soissons

Afin de favoriser la mise en location de logements de qualité à prix maîtrisés, l'investissement locatif immobilier dit « Denormandie » peut vous permettre d'acheter et de mettre en location un logement à Soissons tout en réduisant considérablement vos impôts.

Les conditions pour investir en « Denormandie »

Dans les limites de la commune de Soissons, vous pouvez bénéficier du dispositif « Denormandie » à condition de :

- Acquérir un **logement existant** ;
- Réaliser des **travaux d'amélioration énergétique du logement** ;
- **Mettre en location le logement** à un prix maximal de 8,82 €/m², à des ménages respectant certains niveaux de ressources.

Montant de la réduction d'impôt

L'aide se matérialise sous la forme d'une réduction d'impôt calculée sur l'investissement total (prix d'achat + travaux + frais de notaire). Plus vous vous engagez à louer longtemps le bien, plus cette réduction sera importante. Pour une mise en location de :

- 6 ans : réduction d'impôt équivalente à 12 % de l'investissement ;
- 9 ans : réduction d'impôt équivalente à 18 % de l'investissement ;
- 12 ans : réduction d'impôt équivalente à 21 % de l'investissement.

Par exemple, vous pouvez bénéficier de 42 000 € de réduction d'impôt sur 12 ans, soit 3 500 € de déduction par an, si vous faites un investissement de 200 000 €, tout en vous constituant un patrimoine immobilier.

Le plafond total de dépense pris en charge est de 300 000 €.

Nature et temporalité des travaux

Les travaux doivent représenter **au moins 25 % du coût total** de l'opération soit, pour un investissement de 200 000 €, au moins 50 000 € de travaux.

Les travaux éligibles au dispositif correspondent à :

- une amélioration d'au moins 30 % de la performance énergétique du logement ;
- OU
- deux types de travaux au moins parmi les 5 suivants : changement de chaudière, isolation des combles, isolation des murs, changement de production d'eau chaude, isolation des fenêtres.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du ministère de la cohésion des territoires : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/le-dispositif-denormandie-une-aide-fiscale-dans-votre-commune> ↗



GRANDSOISSONS AGGLOMÉRATION

LES TERRASSES DU MAIL
11, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
02880 CUFFIES

☎ **03 23 53 88 40**

📠 03 23 53 88 41

@ CONTACTEZ-NOUS

